

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2023**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2023-064**

Agrément d'un sous-traitant – Marché public de travaux de confortement des berges du Doumergal en sécurisation d'une ancienne décharge sauvage

<b>Date de convocation</b> : 4 août 2023	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 2023		
<b>Nombre de conseillers en exercice</b> : 84	<b>Présents</b> : 39 à l'ouverture de la séance		
<b>Absents et dépôts de pouvoirs</b> : 0	<b>Excusés</b> : 11	<b>Autres absents</b> : 34	<b>Votants</b> : 39

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéaza), Rose-Marie DAROT (Espéaza), Elvire ANDREWS (Espéaza), Patrick CAZAUD (Espéaza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Pierre CASTEL (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) et Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Julie LE MORVAN (Espéaza), Olivier FROMILHAGUE (Espéaza), Gaël SAN MARTIN (Espéaza), François LACROIX (Espezel), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

Par délibération du conseil de la communauté n° DC 2023-045 du 1er juin 2023, le marché public de travaux de confortement des berges du Doumergal en sécurisation d'une ancienne décharge sauvage a été attribué au groupement constitué par les entreprises CAZAL TP et LYAUDET TP.

Par courriel en date du 19 juin 2023 émis par le mandataire du groupement, CAZAL TP, sollicite l'agrément d'une sous-traitance par l'entreprise SERFOTEX pour des prestations de minage en sous-traitance.

Montant du contrat de sous-traitance : 9 832,00 € HT

Modalités de paiement : règlement direct dans les conditions de l'article R.2193-10 du Code de la commande publique.

Une demande de substitution d'une garantie à première demande à la retenue de garantie prévue aux conditions de règlement du marché a également été formulée par le mandataire du groupement.

### Le Conseil,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article R.2193-10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2023-045 du 1er juin 2023, portant attribution du marché de travaux de confortement des berges du Doumergal en sécurisation d'une ancienne décharge sauvage ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché suscité ;

Vu la demande d'agrément d'un sous-traitant pour l'entreprise LYAUDET TP, membre du groupement attributaire du marché, et les pièces jointes à la demande ;

Vu la garantie à première demande présentée par l'entreprise CAZAL TP, mandataire du groupement au bénéfice du règlement de la retenue de garantie prévue dans les conditions du marché ;

### Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	39	Suffrages exprimés	39
Retraits avant vote	0	Pour	39
Abstentions	0	Contre	0

### DECIDE :

**Article 1 :** La Communauté de communes des Pyrénées audoises agréée l'entreprise SERFOTEX proposée par l'entreprise LYAUDET TP pour les prestations de minage en sous-traitance, dans le cadre du marché de travaux de confortement des berges du Doumergal.

**Article 2 :** Les prestations fournies par l'entreprise SERFOTEX feront l'objet d'un règlement direct dans les conditions préalablement exposées.

**Article 3 :** La garantie à première demande présentée par l'entreprise CAZAL TP, mandataire du marché, en substitution de la retenue de garantie prévue au CCAP, est approuvée par la Communauté de communes.

**Article 4 :** Le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA

Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 27/09/23
- ❖ et de sa publication le 27/09/23

